

LE PROGRAMME DE FORMATION DES REFERENTS ENERGIE DANS L'INDUSTRIE COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de la formation des Référents Energie dans l'industrie Inscrivez-vous dès à présent aux sessions 2018 !

9 sessions en novembre
16 sessions en décembre

Paris, le 15 octobre 2018 - Le Programme PROREFEI, qui vise à former 3 000 référents énergie dans l'industrie d'ici fin 2020, a dévoilé sur son site www.prorefei.org, les dates des premières sessions de formation, qui débuteront dès novembre 2018 !

En quoi consiste la formation ?

Proposant notamment un **accompagnement individuel personnalisé**, la formation PROREFEI a pour objectif de former les personnes en charge de la compétence énergie dans l'industrie ou souhaitant le devenir. Le Programme PROREFEI offre une **prise en charge jusque 100% des coûts pédagogiques dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie**,

A ce jour, 12 organismes de formation, habilités par le Programme, proposent des sessions réparties sur la France entière.

Qui est concerné ?

Le Programme est ouvert aux salariés **des entreprises des filières industrielles**. Sont notamment concernés les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

Quels sont les parcours proposés ?

Le Programme propose un **parcours de formation multimodal** comprenant :

- Un parcours obligatoire :
 - o ½ journée de formation à distance pour les bases (MOOC)
 - o un stage collectif en présentiel (2 jours) pour approfondir les connaissances
 - o un accompagnement individuel personnalisé en situation de travail (mise en œuvre concrète d'actions d'économie d'énergie)
 - o un tutorat tout au long du parcours
- Un parcours optionnel via des modules complémentaires.

Comment s'inscrire ?

Sur la plateforme www.prorefei.org / Contact : prorefei@atee.fr

PROREFEI


FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE
EN INDUSTRIE

A propos de PROREFEI : Le Programme PROREFEI vise à former 3 000 référents énergies dans l'industrie d'ici fin 2020, via notamment un accompagnement individuel personnalisé. La gouvernance du Programme est assurée par un Comité de Pilotage, composé de représentants du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Direction générale de l'énergie et du climat), de l'ATEE (Porteur), de l'ADEME, d'EDF (financeur), de Total Marketing France (financeur). Les coûts pédagogiques seront financés par le Dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres, dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN). www.prorefei.org

A propos de l'ATEE : L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SMEEn, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

www.atee.fr  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Porteur du Programme :



Programme financé par :

